RAPPORT ANNUEL 2011-2012 SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI NATIONAL

Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Déposé à l'Assemblée nationale
par le ministre de la Santé et des Services sociaux
et ministre responsable des Aînés

Février 2013

Québec

RAPPORT ANNUEL 2011-2012 SUR LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS ET SUR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION L'APPUI NATIONAL

Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Déposé à l'Assemblée nationale
par le ministre de la Santé et des Services sociaux
et ministre responsable des Aînés

Février 2013

ÉDITION
La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN : 978-2-550-67110-7 (version imprimée)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2011-2012 sur les activités du fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion L'Appui.

Le rapport soumis présente un bilan du nombre des activités, des sommes versées et des résultats obtenus par L'Appui pour la période se déroulant entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012.

Ce bilan témoigne du travail accompli grâce au fonds de soutien aux proches aidants. Je tiens à remercier notre partenaire, Sojecci II Ltée, de la famille Lucie et André Chagnon, pour sa contribution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Réjean Hébert

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES 7

1 États financiers du Fonds de soutien aux proches aidants 11

2 Année 2011-2012 : une présence partout au Québec 13

2.1 Implantation de dix-sept Appuis régionaux 13

2.2 Total des sommes versées en 2011-2012 14

2.3 Stratégie complémentaire 15

3 Premiers appels de projets 15

4 Évaluation des résultats obtenus 16

5 Modification au protocole d'entente 19

NOTES EXPLICATIVES

Le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants, a été adopté le 8 octobre 2009. Ce fonds de soutien a été constitué dans le but de soutenir les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes aînées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile. Le Fonds de soutien a commencé ses activités le 2 décembre 2009 et il est administré par le Secrétariat aux aînés.

De la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants découle un partenariat établi entre le gouvernement du Québec, par la voie du ministre responsable des Aînés, et Sojecci II ltée, société de la famille Lucie et André Chagnon, partenaires dans ce dossier. À cet effet, le 1er novembre 2009, les partenaires ont signé un protocole d'entente déterminant les modalités de gestion des contributions annuelles, les principes d'action, la stratégie d'intervention, les caractéristiques des projets, la durée de l'entente et les dispositions de résiliation.

Les partenaires se sont engagés en signant ce protocole d'entente sur une période de dix ans afin de soutenir conjointement des projets émanant de l'une ou de l'autre des régions administratives du Québec et ayant pour objet de répondre de manière appropriée aux besoins des différentes communautés locales qui les composent. Le ministre et Sojecci II consacreront, pendant ces dix ans, 150 millions de dollars et 50 millions respectivement, à raison, annuellement, de 15 millions par le ministre et de 5 millions par Sojecci II. Les objectifs visés sont :

- l'augmentation, la diversification et la fourniture de services de répit;
- la fourniture de services d'accompagnement et de support individuel, communautaire ou social;
- le soutien efficace et continu des communautés locales œuvrant auprès d'eux;

- la fourniture de services de formation et d'apprentissage; et
- le soutien à l'innovation de même qu'à l'acquisition et au transfert de connaissances en ces matières.

Les partenaires estiment que les besoins des proches aidants sont nombreux et doivent être satisfaits de manière appropriée pour leur permettre de poursuivre leur accompagnement auprès de leur entourage. En ce sens, les partenaires considèrent que la stratégie principale de la société de gestion L'Appui national, qui gère et administre les sommes versées par le Fonds de soutien, devra reposer sur la mobilisation et l'engagement, dans chacune des régions administratives du Québec, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou d'orientation destinés aux proches aidants en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative.

Le ministre et Sojecci II ont donc conclu une entente avec L'Appui national en signant respectivement une convention de subvention et une convention de contribution. Toutes deux en vigueur en date du 3 décembre 2009, ces conventions déterminent les modalités de versement, les conditions d'octroi des sommes, les responsabilités afférentes ainsi que les détails de gestion et de résiliation.

Concernant le rapport annuel à produire, l'article 16 de la Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants édicte les principes de la reddition de comptes suivants :

> « Le ministre responsable des Aînés dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du Fonds et sur celles de la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants et de tout autre organisme à qui le ministre verse des subventions ou des contributions pour les fins visées aux articles 1 et 2. Ce rapport doit notamment comprendre une liste des activités, des projets et des initiatives financés et faire également

état, le cas échéant, des modifications apportées au protocole d'entente de partenariat conclu entre le ministre responsable des Aînés et Sojecci II Ltée. La commission compétente de l'Assemblée nationale procède à l'étude de ce rapport tous les trois ans. »

Conformément à cet article, le présent rapport comprend un bilan détaillé du nombre d'activités, d'initiatives et de projets soutenus, des sommes versées et des résultats obtenus par L'Appui national pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012. Il comprend aussi les activités financières du Fonds de soutien, c'est-à-dire le bilan des actifs, des passifs et l'excédent cumulé. Par ailleurs, aucune modification au protocole d'entente de partenariat n'a été apportée au cours de la période visée.

1 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Les états financiers du Fonds de soutien aux proches aidants sont présentés ci-dessous. Le tableau 1 laisse voir que la somme de 14 880 000 $ a été injectée dans le Fonds de soutien par la partie gouvernementale en 2011-2012. Il existe également un excédent cumulé, au 31 mars 2012, de 7 908 004 $. De ce montant, les intérêts sur le Fonds consolidé du revenu représentent une somme de 41 898 $. Comme L'Appui national a été institué en personne morale par lettres patentes délivrées le 30 octobre 2009, un seul montant de 7 400 000 $ a été versé pour l'année 2009-2010. Le second versement est donc reporté annuellement dans le Fonds de soutien et il sera versé à la fin de l'entente de dix ans.

Tableau 1 - États financiers au 31 mars 2012

Fonds de soutien aux proches aidants
Bilan (non vérifié)
au 31 mars 2012, incluant le comparatif au 31 mars 2011

	31 mars 2012		31 mars 2011	
Actifs financiers				
Intérêts courus à recevoir	10 669	$	10 242	$
Avances au Fonds consolidé du revenu	7 897 335		7 735 864	
	7 908 004	**$**	**7 746 106**	**$**
Passif	-		-	
Excédent cumulé	7 908 004	$	7 746 106	$
	7 908 004	**$**	**7 746 106**	**$**

Fonds de soutien aux proches aidants
État des résultats et excédent cumulé (non vérifiés)
au 31 mars 2012, incluant le comparatif au 31 mars 2011

	31 mars 2012 ($)	31 mars 2011 ($)
Revenus		
Taxes à la consommation – Tabac	15 000 000	15 000 000
Intérêts sur le Fonds consolidé du revenu	41 898	26 106
	15 041 898	**15 026 106**
Charges		
Transfert pour l'octroi d'une subvention pour le soutien aux proches aidants :		
- Soutien	14 880 000	14 880 000
	14 880 000	**14 880 000**
Excédent annuel	**161 898**	**146 106**
Excédent au début	**7 746 106**	**7 600 000**
Excédent à la fin	**7 908 004**	**7 746 106**

2 ANNÉE 2011-2012 : UNE PRÉSENCE PARTOUT AU QUÉBEC

2.1 Implantation de dix-sept Appuis régionaux

Dans l'article 4.1 du protocole d'entente dûment signé en novembre 2009, les partenaires (ministre responsable des Aînés et Sojecci II) ont convenu ce qui suit :

> « [La] principale stratégie d'intervention de la Société de gestion reposera sur la mobilisation et l'implantation, dans chacune des régions administratives, des instances et des acteurs légitimes et reconnus voués au soutien et au bien-être des Proches aidants, en vue de créer, d'animer et de soutenir des carrefours d'accueil, de convergence de services ou de références destinés aux Proches aidants (ci-après, les « Carrefours de soutien »), en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les communautés locales de chaque région administrative et dont le développement respectera les particularités régionales ainsi que les priorités issues de la concertation des acteurs. »

Les carrefours de soutien aux aidants (CSA) doivent permettre de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la mobilisation et l'engagement des partenaires et des instances qui viennent en aide aux proches aidants. Ils définiront les services nécessaires et coordonneront efficacement l'accès aux services.

Les CSA soutiendront aussi financièrement divers projets favorisant le soutien aux proches aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou d'autres démences apparentées, ou de toute forme de dégénérescence physique ou mentale liée au vieillissement.

Pour ce faire, les CSA assurent la réalisation d'un portrait-diagnostic de la situation des proches aidants des aînés dans leur région, élaborent un plan stratégique et un plan d'action annuel, mettent en place des mécanismes d'évaluation, procèdent à un appel de projets et effectuent l'analyse des propositions soumises par les organismes du milieu.

Au 31 mars 2012, on compte dix-sept CSA, désormais nommés « Appuis régionaux », présents dans les régions suivantes : le Bas-Saint-Laurent, les Laurentides, la Montérégie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, la Capitale-Nationale, le Centre-du-Québec, Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue, la Jamésie, la Mauricie, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, l'Outaouais et la Côte-Nord.

2.2 Total des sommes versées en 2011-2012

Le total des sommes versées aux Appuis régionaux au 31 mars 2012 apparaît au tableau 2.

Tableau 2 - Sommes versées aux Appuis régionaux au 31 mars 2012

Appuis régionaux	Sommes versées ($)
Appui Bas-Saint-Laurent	315 584
Appui Laurentides	376 838
Appui Montérégie	1 226 997
Appui Saguenay–Lac-Saint-Jean	87 280
Appui Estrie	131 935
Appui Chaudière-Appalaches	80 474
Appui Laval	68 059
Appui Lanaudière	95 155
Appui Capitale-Nationale	75 000
Appui Centre-du-Québec	42 500
Appui Montréal	118 718
Appui Abitibi-Témiscamingue	60 045
Appui Jamésie	0
Appui Mauricie	0
Appui Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0
Appui Outaouais	0
Appui Côte-Nord	0
TOTAL	**2 678 585**

2.3 Stratégie complémentaire

L'article 4.10 du protocole d'entente dûment signé en novembre 2009 par les partenaires stipule ceci :

> « Par une stratégie accessoire et complémentaire à la stratégie principale, la Société de gestion favorisera également des Projets visant :
> 4.10.1 la sensibilisation de la population, d'une façon efficace et soutenue, au rôle déterminant des proches aidants et le développement d'une culture favorisant la reconnaissance de leur apport, avec l'objectif d'améliorer et de faciliter le soutien continu des communautés locales œuvrant auprès des proches aidants;
> 4.10.2 à fournir des services de formation et d'apprentissage, et notamment, à cette fin, promouvoir la formation, la réalisation de recherche-action ou de projets pilotes ainsi que le développement d'outils; et
> 4.10.3 à soutenir l'acquisition et le transfert de connaissances. »

Ainsi, la stratégie complémentaire est composée de projets tels que la création d'un portail Internet, la mise en place d'une ligne « Info-aidant » et d'un service conseil régional. À ces deux projets, s'ajoute l'animation de deux comités : le Comité des pratiques prometteuses, composé de dix-huit partenaires des milieux communautaires, institutionnels et associatifs; et la Table de concertation nationale pour les aidants, composée de sept partenaires des milieux universitaires et institutionnels.

Le portail Internet a été mis en ligne le 14 mai 2012 et la mise en service de la ligne « Info-aidant » se fera de façon progressive au cours de l'année 2012.

3 PREMIERS APPELS DE PROJETS

En 2011-2012, trois Appuis régionaux ont lancé des appels de projets : Bas-Saint-Laurent, Laurentides et Montérégie. Il s'agit des trois régions pilotes.

Au total, 27 projets ont été financés (voir le tableau 3), ce qui donne un investissement de plus de 2 500 000 $[1] pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

Tableau 3 - Financement attribué par les Appuis régionaux à des projets, du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Appuis régionaux	Projets financés (N)	Montants engagés au 31 mars 2012 ($)	Montants versés au 31 mars 2012 ($)
Bas-Saint-Laurent	3	77 600	77 600
Laurentides	14	436 389	123 047
Montérégie	10	2 014 319	964 407
TOTAL	**27**	**2 528 308**	**1 165 054**

Du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, plus de 1 200 proches aidants ont été joints par la réalisation de trois projets qui se sont terminés durant cette période. Pour les autres projets, l'information n'est pas connue actuellement, car ils sont en cours de réalisation. Les projets soutenus correspondent aux objectifs visés dans le protocole d'entente.

4 ÉVALUATION DES RÉSULTATS OBTENUS

Après une année de démarrage pour L'Appui national, l'année 2011-2012 a été consacrée à la création de plusieurs Appuis régionaux et à de nombreuses réalisations facilitant leur mise en place, comme le démontre le tableau 4.

Ainsi, le réseau des Appuis régionaux a pris forme : il est passé de trois à dix-sept Appuis régionaux. Grâce à l'accompagnement de L'Appui national, chaque région est parvenue à mobiliser les acteurs et à créer son Appui régional. Le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James seront mobilisés en 2012-2013 afin de se donner un Appui régional.

[1] Certains montants de cette somme seront versés sur plusieurs années.

Tableau 4 - Réalisations de l'année 2011-2012

Réalisations	2011-2012
1. Soutien à l'implantation	
1.1. Implanter les Appuis régionaux (présence dans dix-sept régions au 31 mars 2012). Aux Appuis régionaux du Bas-Saint-Laurent, des Laurentides et de la Montérégie déjà existants s'ajoutent : • Mai 2011 : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Estrie, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Capitale-Nationale • Septembre 2011 : Centre-du-Québec, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Jamésie • Décembre 2011 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Mauricie • Mars 2012 : Outaouais, Côte-Nord	✓
1.2. Réseauter en développant des mécanismes horizontaux et verticaux de transfert d'expertise et une dynamique de partage • Mise en place d'une table des directions générales des Appuis régionaux qui a permis de les informer de l'avancement des divers dossiers en cours, de discuter des orientations de la mise en œuvre des services, de transmettre des outils de travail et d'échanger sur les différents aspects liés aux réalités régionales (tenue de cinq rencontres de juin 2011 à mars 2012) • Mise en place d'une table des présidences des conseils d'administration des Appuis régionaux pour permettre de clarifier leur mission et leur mandat, d'échanger sur les priorités régionales et de présenter les objectifs du processus d'évaluation (tenue de deux rencontres par année)	✓ ✓

Réalisations	2011-2012
1.3. Informer, orienter, accompagner et soutenir les Appuis régionaux dans la réalisation de leur mandat	
• Production de deux guides qui permettent aux membres du conseil d'administration et à la direction d'un Appui régional d'être bien outillés afin de procéder à l'organisation de la première année d'activité	✓
• Accompagnement dans le respect des diversités régionales et avec le souci d'obtenir une représentation significative dans chaque région	✓
1.4. S'assurer du respect des principes directeurs centrés sur l'aidant	
• Définition des valeurs qui doivent orienter la réflexion, les pratiques et les décisions établies en collaboration avec le réseau des Appuis régionaux	✓
2. Évaluation du processus de fonctionnement et de son impact	
• Adoption du cadre d'évaluation par le conseil d'administration de L'Appui national le 14 janvier 2011. Ce cadre compte trois grands objectifs : évaluer le processus d'implantation et de fonctionnement, évaluer la qualité des services et évaluer les répercussions sur la qualité de vie des proches aidants	✓
• Première évaluation des trois projets pilotes effectuée au printemps et à l'été 2011	✓
3. Instauration d'un partenariat et de la concertation en vue d'une cohérence et d'une complémentarité des actions	
• Mise en place de la Table de concertation nationale sur les proches aidants (TCNA) ayant pour mandat de faciliter la concertation entre les représentants ministériels	✓

Réalisations	2011-2012
• Développement et consolidation des liens de collaboration et de partenariat au niveau provincial • Mise en place du Comité des pratiques prometteuses (CPP) ayant pour mandat d'outiller les Appuis régionaux et les acteurs locaux	✓ ✓
4. Réflexion sur une stratégie de communication pour favoriser la cohésion des messages • Dépôt d'un plan de communication au conseil d'administration de L'Appui national de janvier 2012 pour définir les objectifs, les publics cibles, les messages clés et les activités de communication	 ✓
5. Adoption d'une stratégie complémentaire en vue de créer des environnements favorables • Création d'un portail Internet unique pour les Appuis régionaux (en cours en 2011-2012) • Définition du mandat et des objectifs de la ligne « Info-aidant » et du service conseil régional (en cours en 2011-2012)	

5 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE

Les partenaires n'ont apporté aucune modification au protocole d'entente depuis la création du Fonds de soutien.

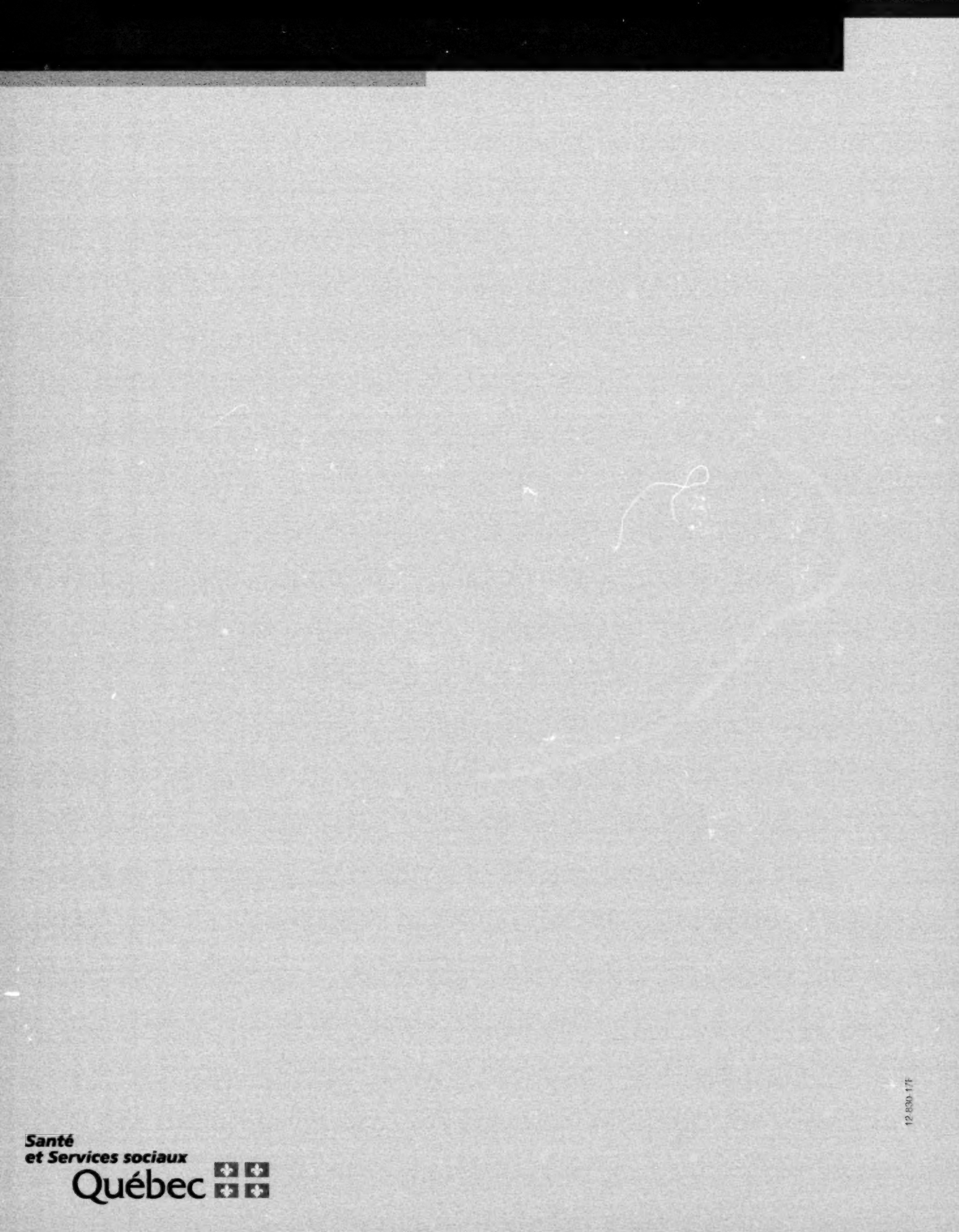

Santé
et Services sociaux
Québec

12 830-17F